

Arrêté n° CDG.23.384

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AUX CONCOURS EXTERNE ET INTERNE  
POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2024**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.321-1 à L.321-3, L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.325-38 à L.325-43.

VU le Code Général de la Fonction Publique, Livre IV, Titre V, et notamment les articles L.452-34, L.452-35 et L.452-38,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,

VU le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours »,

VU le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles,

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'Adjointes techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe, en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Adjointes techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,

VU le Code du Sport, Titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,

VU le recensement des postes vacants effectué par les Centres de gestion des départements de la Somme,

VU l'arrêté n°CDG.23.141 en date du 19 avril 2023 portant organisation des concours externe et interne d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024,

CONSIDERANT que les candidatures ont été reçues jusqu'au jeudi 6 juillet 2023 à minuit,

- ARRETE -

**Article 1er** – 9 candidats, dont les noms figurent sur la liste « Candidats externes » ci-annexée, sont admis à prendre part à l'épreuve d'admissibilité du concours externe d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024, après vérification des dossiers, les pièces manquantes devant être fournies avant le début de la première épreuve des concours.

**Article 2** - 25 candidats, dont les noms figurent sur la liste « Candidats internes » ci-annexée, sont admis à prendre part à l'épreuve d'admissibilité du concours interne d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024, après vérification des dossiers, les pièces manquantes devant être fournies avant le début de la première épreuve des concours.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 17 novembre 2023  
Le Président,



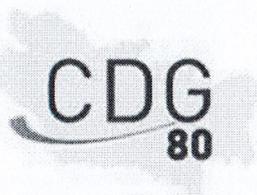
Claude CLIQUET  
Maire d'Albert

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS  
CONCOURS EXTERNE DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE 2ÈME CLASSE - SESSION 2024**

Liste arrêtée à 9 candidats.

NUMERO DE DOSSIER	NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRENOM	SPECIALITE
12219	ARGENTIN	LESUEUR	Thibault	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12407	BRUVRIS		Valentin	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12362	DEFLANDRE	DEFLANDRE	Charlotte	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12400	DEMICHELIS		Sébastien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12225	DODRE		Anthony	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12233	LESCARCELLE		David	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12206	MONTARDIER		Hugues	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12200	PONCHY		Timothée	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12398	SUEUR		Philippe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS



**LISTE DES CANDIDATS ADMIS  
CONCOURS INTERNE DE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE 2ÈME CLASSE - SESSION 2024**

Liste arrêtée à 25 candidats.

NUMERO DE DOSSIER	NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRENOM	SPECIALITE
12431	BERHAULT		Frédéric	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12203	BRIAULT		Jérôme	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12403	CAVEL		Aurélien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12231	CAVIGNEAUX		Christopher	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12429	CHARASSAIN		Jérémy	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12245	DEMORTIER		Vivien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12430	DI PIETRANTONIO		Giovanino	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12210	DONDORFFE		Jean-Philippe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12391	DUFOUR		Hervé	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12240	EL KUBEI		Mohamed	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12213	EVARD		Jean-Christophe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

NUMERO DE DOSSIER	NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRENOM	
12363	GAUDEFROY		Loïc	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12364	GAUDET		Emilien	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12208	GREMBERT		David	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12238	GUERLE		Philippe	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12223	JIMENEZ-PEREZ		Eric	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12420	KOZAK		David	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12199	LAGULLIEZ		Frédéric	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12211	LECOINTRE		Stéphane	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12234	LESCARCELLE		David	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12389	LIEVIN		Frédéric	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12397	MARTIN		Pierre-Alain	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12207	MOUSSI		Azmi	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12237	VIENNOT		Yvann	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
12204	VILLAIN		Clément	BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS